

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2014

L'an deux mille quatorze le 23 mai à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Ville de POMMEUSE, légalement convoqué en date du 19 mai 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Joël DUCEILLIER, en qualité de maire,

Présents : MM DUCEILLIER Joël, DARDANT Jean-Pierre, HOMMERY Corinne, VILLOINGT Patrick, BELAID Magali, BLIN Xavier, HERRGOTT Jean-Jacques, MARLIAC Ghislaine, LECERFF Marie-José, FEUILLET Christine, BONNASSIEUX Franck, DUROCHER Yann, VESIER Sylvie, FINOT Lysiane, FRISCH Brigitte, GILLOOTS Guillaume, VINCENT Jérôme, COURTAT Laurent

Absents ayant donné pouvoir : M. Michel DELHOMMEAU à M Jean-Jacques HERRGOTT, Mme Louise MICHENAUD à M. Laurent COURTAT, M. LAURELUT David à M. Jean-Pierre DARDANT, Mme MAS Sandra à M. DUCEILLIER Joël,

Absents excusés : Mme Céline CHEVREMONT

Secrétaire de séance : Sylvie VESIER

M. HERRGOTT fait part d'une modification à effectuer dans le dernier compte-rendu : l'heure de clôture de la séance est à changer.

1 – Commission Communale des Impôts directs

Le Maire explique que, selon l'article 1650 du Code général des Impôts, une Commission communale des Impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La liste dressée par le conseil municipal doit comporter 32 noms, afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les 8 commissaires et leurs 8 suppléants :

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Louise MICHENAUD	M. Guillaume GILLOOTS (hors commune)
M. Jean-Pierre DARDANT	M. Laurent COURTAT
Mme Corinne HOMMERY	M. Franck BONNASSIEUX
M. Jean-Jacques HERRGOTT	M. Christophe DE CLERCK
M. Patrick VILLOINGT	Mme Thérèse COLIN
M. Michel DELHOMMEAU	M. Alain IGNASIAK
Mme Marie-José LECERFF	M. Michel TESTARD
Mme Martine HERRGOTT	M. Fabrice GUYOT
M. Claude GILLOOTS (hors commune)	Mme GENTAUD Monique
M. Alain MOISAN	M. André JOSSELINE
Mme Alberte HOUILLLOT	M. Jean-Pierre BRULFERT
M. Jacques ALONSO	M. Claude BOURDON
Mme Annie PATERNOSTRE	M. Henri NICOL
M. Yves PAINDAVOINE	M. Janis VAUCELLE
M. Michel DE LANGLOIS	M. Yves JEANSON
M. Jean SADAUNE	M. Jacky THOMAS

2 – Approbation de la modification des statuts du syndicat mixte du TRAMY et changement de sa dénomination sociale en STAC

Le Maire présente une modification des statuts du TRAMY (Transports Réguliers Aubetin Morin Yerres), qui est soumise aux conseils municipaux des communes adhérentes. Cette modification doit permettre la mise en place de projets « à la carte », par exemple en matière de transport à la demande. Le syndicat a par ailleurs changé sa dénomination sociale en STAC (pour « Syndicat des Transports de l'Agglomération de Coulommiers »).

Le conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modifications des statuts du syndicat mixte du TRAMY et le changement de sa dénomination sociale en STAC.

3 – Acquisition des parcelles cadastrées ZB 49 et ZB 103

Le maire expose que les terrains cadastrés ZB 49 et ZB 103 sont à vendre, à un prix de 1€ le m² (plan ci-dessous). Ces terrains, qui sont situés rue des Chanoines, ont une superficie globale de 3 095 m².

DEPARTEMENT
(77)
COMMUNE
COM-371

MAIRIE
SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/1000

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section: ZB, Feuille 01



Le présent extrait est :
GRATUIT !
Cachet:

le 23/05/2014
Signature

Le conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée ZB 49 et de la parcelle cadastrée ZB 103, pour le prix de 1€ le m², auquel s'ajouteront les frais de notaires,

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document s'y rapportant.

4 – Déclaration sans suite du marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales (rue Pasteur) et du contrat triennal de voirie (avenue Desclercs et rue Pasteur) et lancement d'une nouvelle consultation

Le maire expose que le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales (rue Pasteur) et du contrat triennal de voirie (avenue Desclercs et rue Pasteur) actuel doit être revu du fait des éléments suivants :

- le marché a été lancé sans étude de l'enfouissement des réseaux secs,
- le marché a été lancé sous forme d'un marché global alors qu'il concerne deux sites géographiquement différents et des prestations distinctes pouvant faire l'objet de plusieurs lots,
- le planning retenu ne tient pas compte des contraintes budgétaires de la commune,
- le planning ne tient pas compte des contraintes en termes de réalisation du réseau d'eau potable (changements branchements au plomb), réalisation qui doit être coordonnée avec le SNE.

Il ajoute que le marché n'a pas été notifié à la société qui a été retenue, donc le fait de ne pas donner suite ne lui ouvre pas droit à dédommagement.

Franck BONNASIEUX demande si le conseil général a été consulté par rapport à cette décision de relancer le marché. Joël DUCEILLIER précise que le conseil général est informé et que la nouvelle consultation des entreprises sera réalisée de façon à permettre le lancement des travaux de voirie avenue Desclercs pour l'automne.

Magali BELAID souhaite connaître le coût de l'enfouissement des réseaux secs. Joël DUCEILLIER lui précise qu'il s'élève à environ 900 000 € TTC (enfouissement de la ligne HTA d'EDF compris).

Corinne HOMMERY demande si le numérique est intégré dans l'enfouissement des réseaux. Jean-Pierre DARDANT répond que le numérique est bien prévu dans l'enfouissement.

Joël DUCEILLIER ajoute que les Tierrys n'ont pas été intégrés dans le marché qui a été lancé et qu'une régularisation va être possible dans le nouveau dossier qui va être lancé. Il souhaite par ailleurs planifier les travaux de façon à limiter la gêne pour les habitants.

Le conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE,

DECIDE de déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général, le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales (rue Pasteur) et du contrat triennal de voirie (avenue Desclercs et rue Pasteur), pour les raisons suivantes :

- l'absence d'études d'enfouissement des réseaux secs,
- le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales (rue Pasteur) et du contrat triennal de voirie (avenue Desclercs et rue Pasteur) a été lancé sous forme d'un marché global alors qu'il concerne deux sites géographiquement différents et des prestations distinctes pouvant faire l'objet de plusieurs lots,
- le planning retenu ne tient pas compte des contraintes budgétaires de la commune,
- le planning ne tient pas compte des contraintes en termes de réalisation du réseau d'eau potable (changements des branchements au plomb), réalisation qui doit être coordonnée avec le SNE,

DIT qu'une nouvelle consultation va être lancée.

5 - Désignation des jurés d'assises

Il a été procédé au tirage au sort sur les listes électorales de 6 personnes qui figureront sur la liste préparatoire pour la désignation des jurés d'assises. Cette liste sera transmise au Président du Tribunal de Grande Instance de Melun. Ces personnes seront informées personnellement par courrier.

QUESTIONS DIVERSES

Joël DUCEILLIER annonce que le pourvoi en cassation concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été rejeté. La commune va donc être amenée à relancer l'élaboration d'un nouveau PLU, qui reprendra les bases du précédent. Il insiste sur l'importance de ce nouveau PLU. En effet, un nouvel échec du PLU conduirait la commune vers l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) et donc, à l'impossibilité pour elle de choisir son urbanisation, en fonction des spécificités locales. Il précise le coût important des deux PLU annulés : 160 000 € environ.

Les habitants et les associations actives dans le domaine de l'environnement seront associés à l'élaboration de ce nouveau PLU.

Joël DUCEILLIER donne la parole aux habitants présents. Plusieurs questions sont abordées :

- Problème de l'entretien des cabanes des jardins ouvriers : Patrick VILLOINGT précise que les toitures vont être changées et que les locataires vont être contactés au sujet de cette question de l'entretien.
- Vol réguliers dans les jardins ouvriers
- Nettoyage du fossé rue du Rôty
- Rôle de la Commission des Impôts Directs
- Remerciements à M. Dominique DUBECQ pour le nettoyage du lavoir de la rue Pasteur
- Souhait de permettre aux promeneurs l'accès aux lavoirs
- Plan Local d'Urbanisme : Joël DUCEILLIER précise que les habitants souhaitant participer seront reçus et consultés lors de l'élaboration du document..

Le conseil est clos à 21h20 après étude des points à l'ordre du jour.

Dates à retenir :

- Communauté de Communes de la Brie des Moulins : prochain conseil communautaire prévu mercredi 11 juin à Guérard
- Portes ouvertes sur le site du SMITOM à Monthyon le 14 juin